

CHEMOTEC GmbH  
63486 Bruchköbel

Date d'émission 13.03.2023, Révision 13.03.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 1 / 12

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

rea-stabil

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Conservateurs pour systèmes de refroidissement et de traitement de liquides

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** CHEMOTEC GmbH  
Blochbachstrasse 40  
63486 Bruchköbel / ALLEMAGNE  
Téléphone +49(0)6181 / 72668  
Téléfax +49(0)6181 / 77652  
Site internet www.chemotec.de  
E-mail info@chemotec.de

#### Secteur informatif

**Informations techniques** info@chemotec.de

**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)

Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Organe consultatif** ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Aquatic Acute 1: H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Aquatic Chronic 1: H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

ATTENTION

#### Mentions de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

#### Biocide (528/2012/CE) contient:

3,98 g/100g Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère  
0,60 g/100g Chlorhydrate de Polyhexaméthylène Biguanide  
Enregistrement: -

### 2.3 Autres dangers

#### Dangers pour la santé

Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

#### Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

#### Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

CHEMOTEC GmbH  
63486 Bruchköbel

Date d'émission 13.03.2023, Révision 13.03.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 2 / 12

### SECTION 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Non applicable

#### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - < 4	Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère CAS: 25988-97-0, EINECS/ELINCS: Polymer GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, Facteur M (toxicité aiguë): 10, Facteur M (chronique): 10
< 1	Chlorhydrate de Polyhexaméthylène Biguanide CAS: 27083-27-8, EINECS/ELINCS: polymer, EU-INDEX: 616-207-00-X GHS/CLP: Carc. 2: H351 - Acute Tox. 4: H302 - Acute Tox. 2: H330 - Skin Sens. 1B: H317 - Eye Dam. 1: H318 - STOT RE 1: H372 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, Facteur M (toxicité aiguë): 10

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).  
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants  
Réactions allergiques

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
Oxyde d'azote (NOx), oxyde de carbone (CO).

**CHEMOTEC GmbH**  
**63486 Bruchköbel**

Date d'émission 13.03.2023, Révision 13.03.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 3 / 12

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Utiliser un vêtement de protection individuel.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

rea-stabil

CHEMOTEC GmbH  
63486 Bruchköbel

Date d'émission 13.03.2023, Révision 13.03.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 4 / 12

**8.2 Contrôles de l'exposition**

<b>Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques</b>	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
<b>Protection des yeux</b>	lunettes de protection. (EN 166:2001)
<b>Protection des mains</b>	0,4 mm; Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
<b>Protection corporelle</b>	Vêtement de protection (EN 340)
<b>Divers</b>	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
<b>Protection respiratoire</b>	Non indispensable sous des conditions normales.
<b>Risques thermiques</b>	Aucun
<b>Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement</b>	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	liquide
<b>Forme</b>	liquide
<b>Couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>	Non indispensable
<b>Valeur du pH</b>	Non déterminé
<b>Valeur du pH [1%]</b>	Non déterminé
<b>Point d'ébullition [°C]</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair [°C]</b>	Non applicable
<b>Inflammabilité (solide, gaz) [°C]</b>	Non applicable
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Non applicable
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Non applicable
<b>Propriétés comburantes</b>	Non
<b>Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]</b>	Non déterminé
<b>Densité [g/cm<sup>3</sup>]</b>	Non déterminé
<b>Densité relative</b>	Non déterminé
<b>Densité de versement [kg/m<sup>3</sup>]</b>	Non applicable
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Miscible
<b>Solubilité autres solvants</b>	Pas d'information disponible.
<b>Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]</b>	Non déterminé
<b>Viscosité cinématique</b>	non applicable
<b>Densité de vapeur relative</b>	non applicable
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non applicable
<b>Point de fusion [°C]</b>	Non déterminé
<b>Température d'auto-inflammation [°C]</b>	Non applicable
<b>Temp. de décomposition [°C]</b>	Non déterminé
<b>Caractéristiques des particules</b>	Non applicable

rea-stabil

**CHEMOTEC GmbH**  
**63486 Bruchköbel**

Date d'émission 13.03.2023, Révision 13.03.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 5 / 12

## 9.2 Autres informations

Aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

### 10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

CHEMOTEC GmbH  
63486 Bruchköbel

Date d'émission 13.03.2023, Révision 13.03.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 6 / 12

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg
Substance
Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère, CAS: 25988-97-0
LD50, oral, Rat (femelle), 1672 mg/kg
NOAEL, oral, rat, 625 mg/kg/28d
NOAEL, oral, Rat (femelle), 50 mg/kg/90d
Chlorhydrate de Polyhexamethylene Biguanide, CAS: 27083-27-8
ATE, oral, 500 mg/kg

#### Toxicité dermale aiguë

Produit
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère, CAS: 25988-97-0
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg bw (Lit.)

#### Toxicité aiguë par inhalation

Produit
ATE-mix, inhalatoire, > 20 mg/L
Substance
Chlorhydrate de Polyhexamethylene Biguanide, CAS: 27083-27-8
LC50, inhalatoire, 0,29 mg/kg (ECHA, CHL Report)

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère, CAS: 25988-97-0
œil, lapin
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Chlorhydrate de Polyhexamethylene Biguanide, CAS: 27083-27-8
Pas d'information disponible.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère, CAS: 25988-97-0
dermique, lapin, 4h
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Chlorhydrate de Polyhexamethylene Biguanide, CAS: 27083-27-8
Pas d'information disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CHEMOTEC GmbH  
63486 Bruchköbel

Date d'émission 13.03.2023, Révision 13.03.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 7 / 12

**cutanée**

Substance
Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère, CAS: 25988-97-0
dermique, Cobayes
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Chlorhydrate de Polyhexamethylene Biguanide, CAS: 27083-27-8
Pas d'information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère, CAS: 25988-97-0
Pas d'information disponible.
Chlorhydrate de Polyhexamethylene Biguanide, CAS: 27083-27-8
Pas d'information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère, CAS: 25988-97-0
Pas d'information disponible.
Chlorhydrate de Polyhexamethylene Biguanide, CAS: 27083-27-8
Pas d'information disponible.

**Mutagenèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère, CAS: 25988-97-0
Pas d'information disponible.
Chlorhydrate de Polyhexamethylene Biguanide, CAS: 27083-27-8
Pas d'information disponible.

**Toxicité sur la reproduction** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**- Fécondité**

Substance
Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère, CAS: 25988-97-0
Pas d'information disponible.
Chlorhydrate de Polyhexamethylene Biguanide, CAS: 27083-27-8
Pas d'information disponible.

**- Développement**

Substance
Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère, CAS: 25988-97-0
Pas d'information disponible.
Chlorhydrate de Polyhexamethylene Biguanide, CAS: 27083-27-8
Pas d'information disponible.

**Cancérogénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
-----------

CHEMOTEC GmbH  
63486 Bruchköbel

Date d'émission 13.03.2023, Révision 13.03.2023 Version 7.0. Remplace la version: 6.0 Page 8 / 12

Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère, CAS: 25988-97-0
Pas d'information disponible.
Chlorhydrate de Polyhexamethylene Biguanide, CAS: 27083-27-8
Pas d'information disponible.

**Danger par aspiration** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
**Remarques générales**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

## 11.2 Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.  
**Autres informations** Aucun

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Substance
Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère, CAS: 25988-97-0
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 0,077 mg/l
EC50, (3h), Boues activées, 168 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 0,084 mg/l
EbC50, (72h), Desmodesmus subspicatus, 0,09 mg/l
Chlorhydrate de Polyhexamethylene Biguanide, CAS: 27083-27-8
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 0,026 mg/l
EC50, Bacteria, 38 mg/l (4h)
EC50, (48h), Daphnia magna, 0,09 mg/l (OECD 202)
ErC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 0,0191 mg/l (OECD 201)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Comportement dans les compartiments de l'environnement** Pas d'information disponible.  
**Comportement dans les stations d'épuration** Pas d'information disponible.  
**Biodégradabilité** Pas d'information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.



**CHEMOTEC GmbH**  
**63486 Bruchköbel**

Date d'émission 13.03.2023, Révision 13.03.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 9 / 12

## 12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

#### Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

070601\*

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
150102

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID 3082

Transport fluvial (ADN) 3082

Transport maritime selon IMDG 3082

Transport aérien selon IATA 3082

CHEMOTEC GmbH  
63486 Bruchköbel

Date d'émission 13.03.2023, Révision 13.03.2023



Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 10 / 12

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**Transport routier vers ADR/RID** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa (Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère, Chlorhydrate de Polyhexaméthylène Biguanide)

- Code de classification M6



- Etiquettes de danger  

- ADR LQ 5 l

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (-)



**Transport fluvial (ADN)** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa (Chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère, Chlorhydrate de Polyhexaméthylène Biguanide)

- Code de classification M6

- Etiquettes de danger  



**Transport maritime selon IMDG** Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Polymeric N,N-Dimethyl-2-hydroxypropylammoniumchloride, Poly(hexaméthylènebiguanide) hydrochloride)

- EMS F-A, S-F

- Etiquettes de danger  

- IMDG LQ 5 l

**Transport aérien selon IATA** Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Polymeric N,N-Dimethyl-2-hydroxypropylammoniumchloride, Poly(hexaméthylènebiguanide) hydrochloride)

- Etiquettes de danger  

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID 9 (N)

Transport fluvial (ADN) 9 (N)

Transport maritime selon IMDG 9

Transport aérien selon IATA 9

#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID III

Transport fluvial (ADN) III

Transport maritime selon IMDG III

Transport aérien selon IATA III

CHEMOTEC GmbH  
63486 Bruchköbel

Date d'émission 13.03.2023, Révision 13.03.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 11 / 12

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	oui
Transport fluvial (ADN)	oui
Transport maritime selon IMDG	MARINE POLLUTANT
Transport aérien selon IATA	oui

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non déterminé

### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2023)
<b>RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):</b>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Non
- VOC (2010/75/CE)	non applicable

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

### SECTION 16: Autres informations

#### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H330 Mortel par inhalation.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

CHEMOTEC GmbH  
63486 Bruchköbel

Date d'émission 13.03.2023, Révision 13.03.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 12 / 12

## 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
EL50 = Median effective loading  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
EmS = Emergency Schedules  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
IVIS = In vitro irritation score  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
LL50 = Median lethal loading  
LQ = Limited Quantities  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

## 16.3 Autres informations

### Méthode de classification

Aquatic Acute 1: H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. (Méthode de calcul)  
Aquatic Chronic 1: H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

### Positions modifiées

Aucun



Copyright: Chemiebüro®

